

santes. La délégation du Canada, comme elle l'avait fait à la quatorzième session, a pris la vedette dans la recherche de décisions de grande portée relatives à la menace croissante que font peser sur le monde les radiations ionisantes provenant des essais d'engins nucléaires et thermonucléaires. Le fait que l'Union soviétique eût entrepris une longue série de nouveaux essais dans l'atmosphère, ce qui produisait des retombées radio-actives sans précédent sur de nombreux points du globe et notamment au Canada, créait un climat d'angoisse qui portait l'opinion publique à réclamer une intervention de l'Assemblée générale. Aussi le Canada a-t-il présenté une résolution vigoureuse exprimant l'opinion mondiale que les principes du droit international et le souci de l'avenir de l'humanité imposent des devoirs à tout État dont les actes peuvent avoir des conséquences biologiques nuisibles pour la génération actuelle et les générations futures dans d'autres États, par l'accroissement des niveaux de retombée radio-active. La résolution, d'autre part, félicitait le Comité scientifique pour les études qu'il poursuivait sur les conséquences biologiques de ces radiations, souhaitait qu'une entière coopération internationale facilite la tâche du Comité, et priait le Comité de hâter si possible la présentation de son second rapport général, prévue pour 1962, et d'envisager la présentation d'un rapport intérimaire d'ici là. Enfin, la résolution invitait l'Organisation météorologique mondiale à entreprendre, à l'échelle mondiale, un nouveau programme de prélèvement et d'analyse synoptique de données sur les niveaux de radio-activité de l'atmosphère.

Vingt-quatre pays, représentant toutes les parties du monde, se sont joints au Canada pour parrainer ces propositions. La Commission a adopté la résolution canadienne par 75 voix contre zéro, et 17 abstentions. En séance plénière, le vote a été, dans le même sens, de 74 contre zéro, et 17 abstentions (dont celles, notamment, des pays du bloc soviétique).

Un projet de résolution de la Tchécoslovaquie sur le même sujet, concurrent du projet canadien, a été adopté par la Commission (33 voix contre 22, et 37 abstentions), mais il n'a pu réunir en séance plénière la majorité requise des deux tiers.

La Commission politique spéciale a examiné ensuite le deuxième point de son ordre du jour, portant sur le conflit racial qui résulte en Union Sud-Africaine de la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Union. Les participants au débat ont condamné vigoureusement la discrimination raciale pratiquée par ce gouvernement. Une divergence d'opinion s'est manifestée toutefois en ce qui concerne la forme que devait prendre l'intervention des Nations Unies. Certains États membres constatant que les appels des dix dernières années n'ont réussi à modifier en rien la politique raciale de l'Union Sud-Africaine, soutenaient que le temps était venu de recourir à des mesures concrètes, compte tenu de ce que l'attitude de l'Union Sud-Africaine menaçait la paix. Ces États réclamaient des sanctions contre l'Union Sud-Africaine et son expulsion des Nations Unies. Trente et un États, africains pour la plupart, ont présenté une résolution à ce sujet.

D'autres membres, cependant, ont fait observer que l'application de sanctions